



Retrait des attestations de réussite

L'attestation de réussite est un diplôme original

Vous devez en faire des photocopies pour justifier de votre grade. Nous vous réclamerons cet original pour vous remettre votre diplôme (conformément à la législation).

MODALITÉS DE RETRAIT

Au service de la scolarité :

- > **en personne** : sur présentation d'une pièce d'identité
- > **par procuration** : la personne de votre choix sera munie d'une procuration signée de votre part (ou d'un courriel de procuration imprimé) + copie de votre pièce d'identité + sa pièce d'identité (et sa copie)

Merci de venir avec un masque et votre stylo.

Par la poste, faire parvenir au service de la scolarité :

- > **une demande écrite**, accompagnée des timbres correspondant à l'envoi en « Recommandé » (5,18 €) + l'adresse souhaitée de retour
- > **pour les envois à l'étranger**, merci de contacter le service de la scolarité : iut.scolarite@univ-cotedazur.fr.

Tous les relevés de notes sont à retirer dans les départements. Tout au long de votre carrière professionnelle, si vous souhaitez accéder à une formation ou un concours, vos notes seront exigées.

ÊTRE EN RÈGLE AVEC LA BU !

IUT Nice Côte d'Azur

41 bd Napoléon III - 06206 Nice cedex 3
T. 04 89 15 30 00



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR

